

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS Canada / 2015-17

SECTION 1: PRODUIT ET LA IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom Chimique Mélange N° CAS Mélange

Nom Commercial OSBORN LAYOUT FLUID REMOVER 76205

Code du produit. M-5713

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Produits métalliques de travail

Utilisations Déconseillées Aucun

Identification de la société OSBORN

2350 Salisury Road

Richmond, Indiana USA 47374

 Téléphone
 (765) 965-5333

 Fax
 (765) 935-0212

Email (personne compétente) marketsupport@osborn.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence: CHEMTREC 24 hr. 1-800-424-9300 / 1

(703) 527-3887 (Collect calls accepted)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

HPR/WHIMIS 2015/GHS Classification

Flam. Aerosol 1; Gaz liquéfié; Repr. 2; STOT RE 2; STOT SE 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Asp. Tox. 1

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger

Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Susceptible de nuire au foetus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation - neuropsychological effects, auditory dysfunction and effects on colour vision.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Mention(s) de Mise en Garde Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces



Page: 1/7

chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres dangers Toxique pour la vie aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux	% wt. *	N° CAS	Classification des dangers
			Flam. Liq. 2; H225
			Repr. 2; H361
			Skin Irrit. 2; H315
			Eye Irrit. 2; H319
Toluene	40 - 50	108-88-3	Asp. Tox. 1; H304
			STOT SE 3; H336
			STOT RE 2; H373
			Aquatic Acute 1 H401
			Aquatic Chronic 3; H412
Dranana	10 - 15	74.00.0	Flam. Gas 1; H220
Propane	10 - 13	74-98-6	Gaz liquéfié; H280
Dutana	10 - 15	106-97-8	Flam. Gas 1; H220
Butane	10 - 15	100-97-6	Gaz liquéfié; H280
Butyl Acetate	10 - 20	123-86-4	Flam. Liq. 3; H226
Butyl Acetale	10 - 20	123-00-4	STOT SE 3; H336
			Flam. Liq. 2; H225
Isopropanol	10 - 20	67-63-0	Eye Irrit. 2; H319
			STOT SE 3; H336
	10 - 20	67-64-1	Flam. Liq. 2; H225
Acetone			Eye Irrit. 2; H319
			STOT SE 3; H336

Autres informations - Aucun

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime hors de la zone contaminée. Si la victime respire difficilement, la placer sous oxygène. Si des symptômes apparaissent

alerter un médecin.

Contact avec la Peau En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et

du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

^{*} Le pourcentage exact retenu comme un secret commercial.

Contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste:

consulter un médecin.

Ingestion Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Requérir le secours d'un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'aspiration de gouttelettes peut provoquer un œdème pulmonaire.

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats

et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

-Moyens d'Extinctíon Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre

chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

-Moyens d'extinctíon à Proscrire Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Pressurised container: May burst if heated

Conseils aux pompiers Porter u

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Maintenir les récipients au

frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Eliminer les sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les

yeux. Éviter de respirer vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et

dans les fosses et tranchées de travail.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Placer

dans un conteneur pour élimination ou récupération.

Référence à d'autres sections

Autres informations

Aucun Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Utiliser le produit dans un endroit bien aéré seulement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer vapeurs.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

-Température de stockage Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du

rayonnement solaire. Stocker à une température ne dépassant pas

50 °C/122 °F.

-Matières incompatibles Ce produit doit être stocké à l'écart des fortes sources de chaleur et

des produits chimiques oxydants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produits métalliques de travail

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition sur le lieu de travail

		(8 h TWA)		(STEL)		
SUBSTANCE.	N° CAS	OEL (Canada)	TLV (ACGIH)	OEL (Canada)	TLV (ACGIH)	Remarque:
Acetone	67-64-1	500 ppm	250 ppm	750 ppm	500 ppm	
Toluene	108-88-3	20 ppm	20 ppm			
n-Butane	106-97-8	800 ppm	250 ppm			
Propane	74-98-6	1000 ppm	Aspyx.#			#
n-Butyl Acetate	123-86-4	150 ppm	150 ppm	200 ppm	200 ppm	
Isopropanol	67-63-0	200 ppm	200 ppm	400 ppm	400 ppm	

* Assurer la teneur en oxygène minimale du climat de travail

Méthode de surveillance recommandée

NIOSH 1500 (hydrocarbons, B.P. 36 - 126 °C); NIOSH 1501 (Hydrocarbons, Aromatic); NIOSH 1450 (Esters I); NIOSH 1400 (Alcohols)

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection (lunettes de protection, écran facial

ou lunettes de sécurité).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable (Viton®/Caoutchouc butyle). Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur.

Protection respiratoire



Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Vérifier avec les données des équipements de protection du fournisseur.

Thermal hazards

Non requis normalement. Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin.

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Rien de connu

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aerosol
Couleur. Colorless
Odeur Pétrole de

Seuil Olfactif (ppm)

рΗ

Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)

Point/intervalle d'ébullition [°C]:

Point d'Eclair (°C)
Taux d'Evaporation
Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'Explosivité
Pression de Vapeur (Pascal)
Densité de Vapeur (Air=1)

Pétrole dénaturé / D'huile de mazout Non disponible Non disponible

Non disponible
Non disponible
Not available
-104 (Propane)
Non disponible

Extrêmement inflammable 2.1% - 9.5% v/v (Propane) ca. 95 x 10⁴ (Propane) ca. 1.56 @ 0°C (Propane)

Masse volumique (g/ml) Non disponible Non disponible Solubilité (Eau) Solubilité (Autre) Non disponible Non disponible Coefficient de Partage (n-Octanol/eau) 450 (Propane) Température d'Auto-Inflammabilité (°C) Température de Décomposition (°C) Non disponible Viscosité Cinématique <20 cSt Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. **Autres informations** Non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Stable dans les conditions normales.

Stabilité chimiqueStable.Possibilité de réactions dangereusesNon attribué.

Conditions à éviter Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation.

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Agent réducteurs. Acides. Bases. Chlorinated

compounds. Aldehydes. Acetone may form explosive mixtures in contact with chromic anhydride, chromyl alcohol, hexachloromelamine, hydrogen peroxide,permonosulfuric acid, potassium tertbutoxide and thioglycol.

Produit(s) de décomposition dangereux Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Itinéraire d'expositions: Inhalation, Contact avec la Peau, Contact avec les yeux

Informations sur les effets toxicologiques

Acetone (N° CAS 67-64-1)

Toxixité aiguë Orale LD50 = 5800 mg/kg (rat)

Cutanée LD50 >15800 mg/kg (lapin)

Inhalation CL50 76 mg/L (4 heure(s)) (rat) - L'inhalation de

vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritation / Corrosivité Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut

provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sensibilisation Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée Orale NOAEL = 500 mg/kg/day (rat) (90-jours)

Inhalation NOAEC > 3.515 mg/L (rat), Vapeur

Cancérogénicité II est peu probable de présenter un danger cancérogène à

l'homme.

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

MutagénicitéNégatifToxicité pour la reproductionNégatifAutres informationsRien de connu.

Toluene (N° CAS 108-88-3)

Toxixité aiguë Orale LD50 = 5580 mg/kg (rat)

Cutanée LD50 >5000 mg/kg (lapin)

Inhalation CL50 (4 heure(s)) 28.1 mg/l (rat) - L'inhalation de

vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritation / Corrosivité Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation

cutanée.

Sensibilisation Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée Inhalation NOAEC = 1131 mg/m³ (rat), 2 Année(s) - Risque

présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: neuropsychological effects, auditory dysfunction and effects on colour vision.

Il est peu probable de présenter un danger cancérogène à

l'homme.

 NTP
 IARC
 ACGIH
 OSHA
 NIOSH

 Non.
 Non.
 Non.
 Non.
 Non.

Mutagénicité II n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproductionSusceptible de nuire au foetus. NOAEC: 2.8 mg/liter (rat)

Propane (CAS# 74-98-6):

Cancérogénicité

Toxixité aiguë Inhalation: LC50 = 1237 mg/L (2-hr, mouse, gas)

Irritation/Corrosivité Pas de preuve d'effets irritants lors d'utilisation et de manipulation

normales.

Sensibilisation Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée NOAEC: ≥19678 mg/m3 (28-day, rat, Effets systémiques)

LOAEC: 21641 mg/m3 (28-day, rat, effects: Poids corporel)

Cancérogénicité Pas de données. Il est peu probable de présenter un danger

cancérogène à l'homme.

Mutagénicité II n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproduction Non attribué

Isopropanol (N° CAS 67-63-0):

Toxixité aiguë Orale: DL50 5840 = mg/kg (rat)

Inhalation: LC50 > 10000 ppm (6-hr, (rat), Vapeur.) H336: Peut

rovoquer somnolence ou vertiges. Cutanée: DL50 > 16.4 ml/kg

Irritation/Corrosivité H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

SensibilisationNon sensibilisant pour la peau.Toxicité à dose répétéeCSEO:500 ppm (104-semaine(s), rat)

NOAEC: 5000 ppm (104-semaine(s), rat, Effets systémiques)

Cancérogénicité Aucune preuve d'action cancérigène.NOEL: 5000 ppm

NTP	IARC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagénicité Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproduction Non attribué

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toluene (N° CAS 108-88-3)

Toxixité aiguë CL50 (96 heures): 5.5 mg/l (Oncorhynchus kisutch)

CE50 (48 heures): 3.78 mg/l (Daphnia magna)

CE50 (96 heures): 134 mg/l (Algae)

À long terme Toxicité NOEC (40 jours): 1.39 mg/l (Oncorhynchus kisutch)

NOEC (7 jours): 0.74 mg/l (Daphnia magna)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Se renseigner auprès de spécialistes ou auprès des autorités locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transports terrestres (TDG)	Transport maritime (IMDG)	Transports aérien <u>(OACI/IATA)</u>
numéro ONU,	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport	Aerosols, flammable	Aerosols, flammable	Aerosols, flammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC: Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Ce produit a été classé conformément à la section 12 de la CPR et le FDS contient toutes les informations exigées par la CPR.

Canada (DSL / NDSL) - Tous les produits chimiques listés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

Date de préparation: November 3, 2016

Mention(s) de Danger et Phrases de Risque Énuméré dans: SECTION 2:/ SECTION 3:

Mention(s) de Danger

- H220: Gaz extrêmement inflammable.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
- H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges.
- H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H401: Toxique pour la vie aquatique.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils en matière de formation : Aucun.

Disclaimer: We believe the statements, technical information and recommendations contained herein are reliable, but they are given without warranty or guarantee of any kind. The information contained in this document applies to this specific material as supplied. It may not be valid for this material if it is used in combination with any other materials. It is the user's responsibility to satisfy oneself as to the suitability and completeness of this information for the user's own particular use.